

# Assises académiques de Prévention de l'Illettrisme

Lille 2 décembre 2010

## Atelier 6 : Des dispositifs spécifiques et innovants

Intervention de **Régis PORTIER** (IA 59, DISCO) et **Olivier CASSAR** (IEN-IO 62)

### Les Dispositifs relais

#### Deux types de dispositifs relais

En fonction de sa situation, l'élève peut être admis en Classes Relais ou en Ateliers Relais. Ces deux dispositifs ont les mêmes objectifs (accueil de 6 à 12 jeunes...) depuis septembre 2006 mais se différencient par le partenariat et la durée du séjour.

- Les classes relais reposent sur une coopération avec le Ministère de la Justice (PJJ) et assurent une prise en charge d'une durée de quelques semaines à 1 an.
- Les ateliers relais font appel à des associations agréées complémentaires de l'enseignement public ou des fondations reconnues d'utilité publique et assurent une prise en charge d'une durée 4 à 16 semaines.

#### Profil des élèves concernés

Élèves du second degré encore sous obligation scolaire mais rejetant l'institution scolaire et les apprentissages. Ces jeunes sont en voie de déscolarisation et de désocialisation. Ils ne relèvent pas de l'enseignement adapté ou spécialisé, ni des mesures prévues pour l'accueil des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

#### Un triple objectif

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages ;
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle ;
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences dont les compétences civiques.

#### Le projet pédagogique et éducatif

Le projet pédagogique et éducatif du dispositif relais est élaboré conjointement entre les divers partenaires pédagogiques, éducatifs, sociaux et de santé. Le séjour en dispositif relais est l'occasion pour les parents de renouer des contacts réguliers et confiants avec la communauté éducative.

#### Le projet pédagogique se développe autour de 6 axes

- pédagogie différenciée au sein du groupe classe ;
- parcours individualisés qui peuvent proposer une découverte du monde du travail ;
- nombre restreint d'élèves, de 6 à 12 par session ;
- emploi du temps évolutif, adapté au cas par cas ;
- articulation avec les dispositifs extra-scolaires (accompagnement éducatif, opération «École ouverte» dispositif de réussite éducative...) ;
- carnets de suivi mentionnant le programme dispensé, les progrès de l'élève, les commentaires des enseignants et, dans la mesure du possible, les observations du jeune et de sa famille.

#### Le professeur tuteur

Pendant toute la durée de la prise en charge, un professeur issu de l'équipe pédagogique de la classe d'origine du jeune endosse le rôle de tuteur (rôle défini par une charte académique). Le professeur tuteur est l'interlocuteur privilégié de l'équipe du Dispositif Relais.

Ce professeur permet de faire le lien avec l'E.P.L.E. d'origine du jeune de façon à préparer au mieux son retour.

**Textes de Références :**

- Circulaire n° 2006-129 du 21 août 2006 (BO n° 32 du 07 septembre 2006)
- Notes de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance)
- Site Eduscol – Rubrique « collègue » - « Dispositifs Relais »
- Centre Alain Savary (Centre INRP) – Rubrique « Prévention du décrochage scolaire »